



*[Signature]*

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet :** Répartition des dépenses liées au fonctionnement du centre de vaccination mutualisé contre la covid-19 entre les villes d'Antony, de Sceaux, de Bourg-la-Reine et le centre communal d'action sociale d'Antony – approbation de la convention

Séance du 20 mai 2021

Convocation du 14 mai 2021

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai à 19 h 30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le quatorze mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site [sceaux.fr](http://sceaux.fr)

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, MM. Frédéric Guermann, Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Sabine Ngo Mahob par M. Philippe Laurent

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 20 mai 2021

**OBJET : Répartition des dépenses liées au fonctionnement du centre de vaccination mutualisé contre la covid-19 entre les villes d'Antony, de Sceaux, de Bourg-la-Reine et le centre communal d'action sociale d'Antony – approbation de la convention**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code de la Santé publique,

Vu l'arrêté du Préfet des Hauts-de-Seine en date du 4 mars 2021 autorisant l'ouverture à compter du 15 mars 2021 d'un centre de vaccination intercommunal contre la Covid 19 entre les villes d'Antony, de Sceaux et de Bourg-la-Reine, au sein de l'espace Vasarely à Antony,

Considérant la volonté des villes d'Antony, de Sceaux et de Bourg-la-Reine, d'apporter leur contribution active au processus de vaccination massive qui doit permettre de protéger la population contre le virus Covid-19,

Considérant le souhait des trois villes de répartir équitablement entre elles et à la hauteur de leur population respective, l'ensemble des coûts de fonctionnement du centre de vaccination,

Considérant que la ville d'Antony a fait le choix de s'appuyer administrativement sur son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour faire fonctionner le centre de vaccination,

Considérant la nécessité, dès lors, de prévoir la clé de répartition des dépenses dans le cadre d'une convention entre les trois villes et le CCAS de la ville d'Antony,

Vu le projet de convention rédigé à cet effet,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de répartition des dépenses liées au fonctionnement du centre de vaccination mutualisé contre la covid-19 entre les villes d'Antony, de Sceaux, de Bourg-la-Reine et le Centre Communal d'Action Sociale d'Antony.

AUTORISE le maire à la signer.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Laurent*